

Cote du document: EB 2019/127/R.42
Point de l'ordre du jour: 11
Date: 13 août 2019
Distribution: Publique
Original: Restreinte

F



Investir dans les populations rurales

Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Sylvie Martin
Directrice du
Bureau de la déontologie
téléphone: +39 06 5459 2574
courriel: s.martin@ifad.org

Sangwoo Kim
Responsable des enquêtes
Bureau de l'audit et de la surveillance
téléphone: +39 06 5459 2427
courriel: sangwoo.kim@ifad.org

Danila Ronchetti
Juriste
Bureau du Conseil juridique
téléphone: +39 06 5459 2384
courriel: d.ronchetti@ifad.org

Giorgia Salucci
Cheffe de l'Unité d'appui sur le terrain
téléphone: +39 06 5459 2268
courriel: g.salucci@ifad.org

James Heer
Chef d'équipe, Communications stratégiques
Division de la communication
téléphone: +39 06 5459 2550
courriel: j.heer@ifad.org

Sheila Mwanundu
Spécialiste technique principale
Division des politiques et des résultats opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2031
courriel: s.mwanundu@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: **Examen**

Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

I. Introduction

1. Suite à l'adoption de la stratégie du Secrétaire général des Nations Unies visant à renforcer les mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble des opérations et activités financées par le système des Nations Unies, l'équipe spéciale du FIDA sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigée par la Directrice du Bureau de la déontologie (ETH) et composée de représentants du Bureau du Conseil juridique, de la Division des ressources humaines, du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), de la Division de la communication, du Département de la gestion des programmes et du Département des services institutionnels, a soumis aux cent vingt-troisième, cent vingt-quatrième, cent vingt-cinquième et cent vingt-sixième sessions du Conseil d'administration¹ un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action du FIDA et des mesures concrètes prises par le Fonds pour s'aligner sur la stratégie du Secrétaire général, telle que décrite dans le rapport intitulé "Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles: une nouvelle stratégie" (A/71/818).
2. L'élaboration d'un plan d'action faisant suite à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer la réponse des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles figure parmi les engagements et les mesures contrôlables exposés dans le Rapport de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA².
3. Des documents d'information sur l'approche globale et les mesures adoptées par le FIDA pour s'aligner sur la stratégie ont été présentés lors des sessions mentionnées ci-dessus. L'annexe fait le point sur l'ensemble des mesures et des initiatives prises par le FIDA dans le cadre de son plan d'action en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
4. Le Conseil d'administration s'est félicité des réalisations du Fonds en matière de renforcement des politiques et procédures, de sensibilisation et de mise en place d'initiatives de formation visant la mise en œuvre intégrale de la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (ci-après "la Politique"), publiée en avril 2018. La Politique a depuis lors été traduite dans les quatre langues officielles du Fonds et peut être librement consultée sur le site web du FIDA.
5. En janvier 2019, la direction du FIDA a envoyé au Secrétaire général des Nations Unies une lettre de fin d'année relative à la protection contre les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et au signalement de tels actes et, en avril 2019, le plan d'action 2018-2019 en matière de lutte contre les atteintes sexuelles a été transmis au Bureau du Coordinateur spécial sur l'amélioration de la réponse des Nations Unies à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

¹ Voir les documents EB 2018/123/R.39, EB 2018/124/R.41, EB 2018/125/R.14 et EB 2018/126/R.39.

² Voir le document GC 41/L.3/Rev.1: paragraphe 95 e), troisième alinéa; et annexe I, mesure contrôlable 48.

II. Mise à jour de l'approche du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

A. Prévention et répression

6. Fermement engagé à offrir un environnement de travail sûr et exempt d'actes de harcèlement et d'atteintes sexuelles, le FIDA continue d'accorder la priorité aux mesures de prévention et de répression.
7. Grâce au lancement l'année dernière du module de formation en ligne obligatoire consacré à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, à une session de formation en présentiel organisée par le Bureau de la déontologie (par le biais de l'Académie des opérations du FIDA), ainsi qu'à des événements et des ateliers régionaux, plus de 1 000 agents et partenaires du FIDA ont été sensibilisés au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel. En 2019, le Bureau de la déontologie a organisé des séances de sensibilisation à ces sujets en Amérique latine et aux Caraïbes (au Panama), en Afrique orientale et australe (à Nairobi) et en Afrique de l'Ouest et du Centre (au Sénégal), touchant près de 200 agents, consultants et partenaires.
8. Comme annoncé lors de la dernière session du Conseil d'administration, sous la houlette du Bureau de la déontologie et en collaboration avec l'Unité de soutien médical, la Division environnement, climat, genre et inclusion sociale, la Division des ressources humaines, l'Association du personnel du FIDA, la section des enquêtes du Bureau de l'audit et de la surveillance, l'Unité de la sécurité et la Division de la communication, en juin 2019, le FIDA a lancé sa première campagne de sensibilisation, intitulée "Speak up, Report, Support" ("Parlez, signalez, réagissez"). Le Bureau de la déontologie a collaboré avec la Division de la communication pour produire une vidéo utilisant toutes les langues officielles du FIDA, avec la participation du Président, de la Vice-Présidente et de nombreux membres du personnel. Cette vidéo a été projetée sur des moniteurs et des écrans dans l'ensemble du siège, et a été mise à disposition sur la page web du Bureau de la déontologie sur l'intranet à l'intention des collègues des bureaux de pays/pôles. Elle a également été présentée lors de la consultation du Conseil d'administration tenue le 17 juillet 2019, et sera bientôt mise en ligne sur le site web de l'organisation et d'autres médias publics.
9. D'autres activités sont organisées dans le cadre de la campagne: une journée consacrée à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel le 28 juin 2019 au siège du FIDA, des séances de sensibilisation dans les bureaux de pays et les pôles régionaux organisées par les divisions et les unités qui participent à la campagne, ainsi que la diffusion d'informations et de documents sur la question. L'une des séances de la campagne s'est tenue le 18 juillet par vidéoconférence avec quatre bureaux de pays/pôles de la région Amérique latine et Caraïbes (LAC), et d'autres sont programmées.
10. Les efforts de prévention ont également été renforcés par la mise en place du programme de référents responsables des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles. À la suite d'un appel à candidatures et d'une procédure de sélection, le Bureau de la déontologie a désigné 20 référents dans les bureaux de pays et pôles régionaux. En concertation avec le Bureau de la déontologie, ces référents contribueront, dans toutes les régions dans lesquelles le FIDA est présent, à améliorer et à promouvoir les stratégies locales de prévention, à faciliter l'accès aux dispositifs de signalement et de soutien sur le terrain, et à prendre contact avec les autres organismes des Nations Unies au sujet des initiatives de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une formation spécialement conçue pour ces référents est actuellement proposée par le Bureau de la déontologie.

11. Le FIDA a lancé un suivi de l'impact de ses mesures de prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles au moyen d'une enquête générale auprès du personnel, réalisée en novembre 2018. L'enquête comprenait des questions ciblant spécifiquement le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et les résultats ont fait ressortir que la majorité des personnes interrogées (86%) n'avait pas été témoin d'actes de cette nature au cours des deux dernières années et que 90% d'entre elles savaient comment signaler des comportements contraires à l'éthique au sein du FIDA.
12. Par ailleurs, le FIDA a participé en juin 2019 à l'enquête sur l'exploitation et les atteintes sexuelles menée par le Bureau du Coordinateur spécial sur l'amélioration de la réponse des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les lieux d'affectation considérés comme exposés à de hauts risques dans ce domaine. Les résultats de tous les organismes participants seront compilés par le Secrétariat des Nations Unies et leur seront communiqués.
13. Le FIDA entend poursuivre ses activités de communication en interne et avec l'extérieur, avec son personnel et ses partenaires, afin que chacun connaisse et comprenne son rôle et ses obligations dans la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein du FIDA. Le cadre disciplinaire du Fonds a été clarifié en 2017: parallèlement aux formes de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, clairement définies comme des fautes professionnelles, on a ajouté une mention expresse des fautes pour exploitation et atteintes sexuelles, élaborée à partir de la définition émanant des Nations Unies. Des procédures de signalement faisant l'objet d'une diffusion publique sont en place pour protéger contre les représailles celles et ceux qui font état d'inquiétudes ou de soupçons de fautes impliquant le FIDA, notamment en matière de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
14. Le Conseil a été tenu régulièrement informé de l'ensemble des mesures prises en vue de la pleine application de la politique et des initiatives importantes, telles que le renforcement des procédures des ressources humaines permettant de signaler de façon confidentielle et anonyme les actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles, sans limite de temps; l'engagement à réaliser une vérification approfondie des antécédents en matière de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles lors du recrutement de nouveaux membres du personnel; et l'ajout de dispositions relatives à ces questions dans les modalités et conditions générales du FIDA applicables aux contrats de fourniture de biens et services. Enfin, le Conseil d'administration a été informé que les risques d'atteinte à la réputation, y compris ceux liés à ces questions, avaient été intégrés à la nomenclature des risques institutionnels du FIDA.
15. Les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et les autres personnes touchées peuvent se tourner vers différentes sources d'appui au FIDA: le Bureau de la déontologie, la Division des ressources humaines, les supérieurs hiérarchiques, le conseiller du personnel (psychologue de formation) et les 20 référents du FIDA responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans différents pays. L'accompagnement des bénéficiaires des projets qui sont victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles se fait par l'intermédiaire des services, programmes et réseaux opérant conformément à la résolution de l'Assemblée générale relative à la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté.

B. Prise en compte systématique du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA – Mise à jour du plan d'action

16. Pour une application efficace de la stratégie de prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA, il est primordial que les partenaires du Fonds, notamment les États membres, les partenaires d'exécution et les sous-traitants s'engagent à partager les normes adoptées par le Fonds ainsi que sa politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
17. À sa session de décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé des amendements aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole, qui couvrent les accords de financement du FIDA. En conséquence, les bénéficiaires de financements du FIDA doivent désormais informer ce dernier de tout manquement aux dispositions de la Politique en lien avec les activités et opérations financées par le Fonds. Un manquement peut entraîner la suspension ou l'annulation du financement faute de mesure appropriée et prise en temps utile pour y remédier, à la satisfaction du Fonds.
18. Le FIDA continue de renforcer son approche de la détection et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans ses opérations et les activités qu'il finance. À cette fin, il passe en revue tous les nouveaux programmes d'options stratégiques pour les pays afin de déterminer si: i) les pays concernés ont élaboré (et appliquent) des politiques et des mesures contre la violence sexiste, dont le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et ii) des liens ont été établis avec des partenaires proposant des services d'aide aux victimes de violence sexiste, y compris le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Par ailleurs, la vigilance face à la violence sexiste, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, fait partie intégrante du processus de sélection utilisé pour classer les nouveaux projets par catégorie. Les méthodes axées sur les ménages sont les principaux instruments utilisés pour faire reculer les discriminations sociales et culturelles qui contribuent aux inégalités femmes-hommes et à la violence sexiste.
19. Le FIDA examine l'ensemble des documents d'évaluation sociale des projets pour vérifier qu'ils intègrent bien des mesures de protection (proportionnées au niveau de risque) destinées à repérer, recevoir, réparer, suivre et signaler tout risque potentiel de cas de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles lors de la conception des projets, dans les manuels d'exécution des projets et dans les plans de gestion environnementale et sociale. Le respect des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA est contrôlé dans le cadre de la supervision des projets. Le Fonds a renforcé les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique pour qu'elles intègrent les questions de violence sexiste (harcèlement sexuel, et exploitation et atteintes sexuelles y compris) afin que ces risques soient correctement traités et que des mesures de prévention et d'atténuation appropriées soient élaborées.
20. L'engagement des partenaires d'exécution et des sous-traitants est indispensable à la promotion des normes définies dans la Politique et à l'instauration d'une culture de tolérance zéro. Dans le sillage des améliorations récemment apportées à la surveillance des passations de marché eu égard à ces questions, un projet de révision des directives relatives à la passation des marchés sera présenté au Conseil d'administration en décembre 2019. Parallèlement, le FIDA a élaboré une annexe relative à la conformité en matière de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui sera incluse aux dossiers d'appel d'offres et aux contrats avec les sous-traitants, fournisseurs et tiers recevant des fonds du FIDA. Des sessions de formation sur les directives à suivre dans la passation des marchés dans le cadre des projets (y compris sur les conditions à appliquer concernant la

lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles) sont actuellement proposées aux partenaires d'exécution. La supervision des projets comprendra la vérification du respect des exigences définies par le FIDA.

C. Collaboration et partenariats

21. Le FIDA continue de participer aux activités du Conseil des chefs de secrétariat du Système des Nations Unies, chargé de la coordination de l'équipe spéciale de lutte contre le harcèlement sexuel et du nouveau groupe de résultats du Comité permanent interorganisations sur la responsabilité et l'inclusion. Le groupe travaillera sur un certain nombre de questions prioritaires, notamment la protection contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain.
22. Comme suite au rapport et aux recommandations de l'équipe spéciale de lutte contre le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat, le FIDA collabore activement avec le système des Nations Unies pour mettre en œuvre les engagements et les mesures conjointes convenus. Ceux-ci portent sur l'application systématique de la politique de tolérance zéro, l'alignement des politiques en matière de harcèlement sexuel sur celles du système des Nations Unies, la participation au projet de base de données commune des Nations Unies visant à établir un répertoire des individus ayant déjà commis des actes avérés de harcèlement sexuel, et l'amélioration des dispositifs de signalement.
23. En accord avec son ferme engagement dans le système des Nations Unies, et notamment sa coopération avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, la direction du FIDA a participé à une réunion du sous-groupe de travail du comité mixte Conseil d'administration/direction sur la protection contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, au siège du Programme alimentaire mondial, le 21 mars 2019.
24. Enfin, pour s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de protection contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FIDA est membre de différents réseaux d'organisations des Nations Unies et d'institutions financières internationales axés sur la déontologie, les ressources humaines, les questions juridiques et les enquêtes, et participe au partage des savoirs et à la concertation sur les politiques aux côtés de nombreux partenaires et parties prenantes.

III. Conclusion

25. Depuis la mise en place de la Politique en 2018, le FIDA a démontré à son personnel, ses titulaires de contrats, ses organes directeurs, ses partenaires et aux autres parties prenantes, par des actions concrètes, son engagement fort en faveur de la prévention et de la répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, aussi bien à l'intérieur de l'institution qu'à l'extérieur, dans tous les aspects de ses opérations.
26. Le FIDA continuera de promouvoir une culture de libération de la parole, de signalement et de réaction, et s'alliera aux institutions des Nations Unies pour réaffirmer son refus absolu du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Plan d'action du FIDA, établi en réponse à la stratégie du Secrétaire général des Nations Unies visant à améliorer la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein des Nations Unies

	Mesures	Situation	Mesures prévues (2019)
Domaine stratégique I: Prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Rédiger et publier la Politique.	Achevé	
	Faire traduire la Politique dans les quatre langues officielles du Fonds et la publier sur l'intranet et le site web du FIDA.	Achevé	
Formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles	Élaborer un cours en ligne obligatoire propre au FIDA en anglais, arabe, espagnol et français.	Achevé	
	Déployer la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	Poursuivre le contrôle du respect des dispositions en place
o Séances de formation présentielle et de sensibilisation au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Formation dispensée en présentiel par le Bureau de la déontologie à l'Académie des opérations, dans le cadre de manifestations régionales et lors d'ateliers 10/04/2018 – Forum régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre en Mauritanie 24 et 25/04/2018 – Académie des opérations (siège) 04/07/2018 – Académie des opérations (siège) 22/10/2018 – Atelier de la Division des services de gestion financière en Indonésie 24/10/2018 – Académie des opérations pour l'Asie et le Pacifique en Indonésie 14/11/2018 – Manifestation régionale pour le Proche-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe au Maroc 23/01/2019 – Académie des opérations pour l'Afrique orientale et australe à Nairobi 18/03/2019 – Académie des opérations pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Panama 24/06/2019 – Manifestation pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre au Sénégal 28/06/2019 – Campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au siège et dans les bureaux de pays/pôles 18/07/2019 – Session de la campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles réservée à quatre bureaux de pays/pôles dans la région Amérique latine et Caraïbes (Panama, Pérou, Brésil, Guatemala)	Achevé	Académie des opérations dans d'autres régions
Formation en ligne sur la lutte contre le harcèlement	Réviser la formation obligatoire sur la lutte contre le harcèlement afin d'y inclure des références spécifiques au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.	Achevé	
Vérifications des antécédents	Mettre à jour les notices personnelles en y ajoutant des questions sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Intégrer au cadre des ressources humaines des dispositions permettant de retirer une offre d'emploi ou de rompre un engagement ou une autre forme de contrat en présence de faits attestés de harcèlement sexuel ou d'exploitation et atteintes sexuelles.	Achevé	

	Mesures	Situation	Mesures prévues (2019)
	Étudier la possibilité de participer au projet de base de données commune des Nations Unies visant à établir un répertoire des individus ayant déjà commis des faits avérés de harcèlement sexuel.	En cours	
Lettres de nomination et modèles de contrat	Ajouter une référence à la politique de tolérance zéro du FIDA à l'égard des faits de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles dans les lettres de nomination et les modèles de contrat.	Achevé	
Formulaire annuel d'engagement relatif à la mise en œuvre du Code de conduite	Ajouter une référence au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le formulaire annuel d'engagement.	Achevé	
Modalités et conditions générales pour l'achat de biens et services	Inclure des références au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les contrats commerciaux (au siège), en plus des mentions figurant déjà dans le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies.	Achevé	
	Faire obligation aux fournisseurs de procéder à des vérifications d'antécédents et exiger la divulgation de toute condamnation pénale, mesure disciplinaire, sanction ou enquête dont ils auraient fait l'objet en lien avec des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et atteintes sexuelles.	Achevé	
Registre des risques institutionnels	Ajouter les risques de réputation, tels que ceux associés au harcèlement sexuel, à l'exploitation sexuelle et aux atteintes sexuelles, dans le registre des risques institutionnels afin de les diagnostiquer, d'en assurer le suivi et de les prévenir.	Achevé	
Sondage du personnel sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Ajouter des questions axées sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'Enquête générale auprès du personnel, lancée à la mi-novembre 2018.	Achevé	
Domaine stratégique II: Répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles			
Cadre disciplinaire	Reconnaître le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles comme des fautes graves susceptibles de justifier un renvoi immédiat, une rupture de contrat et la radiation des personnes sous contrat hors personnel.	Achevé	
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Préciser dans les procédures pertinentes que les plaintes pour harcèlement sexuel ou exploitation et atteintes sexuelles peuvent être déposées de façon anonyme.	Achevé	
	Supprimer le délai fixé à un an pour le signalement des faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et atteintes sexuelles.	Achevé	
	Veiller à ce que les dispositifs de signalement d'AJO et du Bureau de la déontologie soient accessibles sur l'intranet et le site web du FIDA.	Achevé	
	Publier sur le site web du FIDA la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Code de conduite et les procédures de protection des lanceurs d'alerte contre les représailles.	Achevé	
Référénts responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	Désigner des référents pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au sein des bureaux de pays et des pôles du FIDA.	Achevé	
	Élaborer et administrer un programme de formation, spécialement conçu pour les référents responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, sur la réception des allégations d'inconduite dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA. 16/07/2019 – Formation des référents responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles (région Asie et Pacifique)	En cours	

	Mesures	Situation	Mesures prévues (2019)
Enquête	Considérer les affaires de harcèlement sexuel ou d'exploitation et atteintes sexuelles comme hautement prioritaires dans la conduite d'enquêtes.	Achevé	
	Formation des enquêteurs d'AOU aux méthodes d'enquête sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
Domaine stratégique III: Prise en compte systématique du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance			
Évaluation des risques associés au harcèlement sexuel, à l'exploitation sexuelle et aux atteintes sexuelles dans les opérations	Intégrer l'évaluation de ces types de risques dans la conception et l'exécution des projets et prévoir des indicateurs connexes pour les missions de supervision.	En cours	
Directives relatives à la passation des marchés dans le cadre des projets	Ajouter une référence au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, dans les Directives relatives à la passation des marchés dans le cadre des projets.	En cours	Seront soumises à la session de décembre 2019 du Conseil d'administration.
Conditions générales applicables au financement du développement agricole (prêts/dons)	Soumettre des propositions d'amendements au Conseil d'administration en décembre 2018 afin de formaliser l'obligation de signalement des faits de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les mesures associées.	Achevé	
Domaine stratégique IV: Coordination et coopération			
Engagement aux côtés du réseau Déontologie (Nations Unies et institutions financières internationales) et des organismes ayant leur siège à Rome	Prendre part aux réunions ordinaires du réseau Déontologie des organisations multilatérales (Nations Unies et institutions financières internationales) et des organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	
	Étudier la possibilité de siéger au comité mixte États membres/direction du PAM afin d'examiner et d'analyser les meilleures pratiques de lutte contre les différentes formes de harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
Groupe de travail du Comité permanent interinstitutions sur la redevabilité envers les populations affectées et sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels	Participer aux réunions du Groupe de travail sur la redevabilité envers les populations affectées et sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, et les stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	
Équipe spéciale pour la lutte contre le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale pour la lutte contre le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat et étudier la possibilité: de s'associer aux efforts engagés à l'échelle du système des Nations Unies pour harmoniser les meilleures pratiques en matière de vérification effective des antécédents de harcèlement sexuel; introduire une définition harmonisée du harcèlement sexuel au sein des organismes des Nations Unies; élaborer une politique type en matière de harcèlement sexuel dont les organisations pourront s'inspirer pour harmoniser leurs propres cadres institutionnels et juridiques.	En cours	